



Rattraper heure de travail ?

Par Baloote

Bonjour,

Je me permet de posé ma question car j'ai eu un doute.

Je suis nourrice à domicile. Au début de mon contrat j'étais à 10h/mois. Mon employeur a eu une maladie et m'a demandé de passer à 8h/mois. Mon problème est que certain mois elle me donné pas les 8h car elle en avait pas besoin ou annulait des heures. Maintenant sur les mois où je suis payer 8h et que j'ai pas eu tout mes heure elle me demande de rattraper les heures que j'ai pas pu faire. Dois je l'es rattraper ou seulement rattraper les heures ou c'est pour mois de l'avance ou c'est interdis par là lois (je suis déclarée à la cesu/urssaf

Ps : il a une fois en février c'est ma faute j'ai été malade je veux bien rattraper et 10h en juillet dernier car elle sont parti en vacances (pour moi c'est de l'avance)